Publication : Offre emploi

L'agence Départementale du Pays de Rennes (Conseil Départemental d'Ille et Vilaine) recherche dans le cadre de **missions temporaires** (C.D.D.) à pourvoir dès à présent : février 2022

2 auxiliaires de Puériculture

Pour intervention en Protection Maternelle Infantile en Centre Départemental d'Action Sociale sur Rennes et Pays de Rennes.

Formation exigée : D.E. Auxiliaire de Puériculture avec expérience souhaitée dans le domaine de la PMI . Candidature à faire parvenir à odile.cobast@ille-et-vilaine.fr – **coordinatrice Ressources Humaines ☎ 02.99.02.49.56**

Agence Départementale du Pays de Rennes – Village des Collectivités – 1 avenue de Tizé – CS 43621 THORIGNE FOUILLARD 35236

FONCTIONS

	Sous l'autorité hiérarchique du.de la responsable enfance famille, l'auxiliaire de puériculture, dispense des soins de prévention et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver le bien-être et l'autonomie de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.
	<u>Missions</u> <u>Accueillir et informer l'enfant et sa famille :</u> ✓ Contribuer à l'accueil des enfants et de leur famille dans le cadre de la mission PMI (accueil, téléphonique, mail) ✓ Mettre en œuvre des animations sur les temps d'accueil PMI ✓ Apporter une écoute de premier niveau et des conseils adaptés aux familles en fonction des besoins repérés ✓ Assurer la gestion administrative du dossier santé de l'enfant: saisie des données dans le logiciel Horus, prise des prochains RDV <u>Contribuer à la réalisation des soins</u> : L'auxiliaire de puériculture réalise des actes de prévention, sous la responsabilité fonctionnelle de l'infirmière-puéricultrice, ou en son absence du médecin, dans le cadre des consultations PMI (médicales ou de puériculture) : ✓ Observer l'état général de l'enfant, son autonomie, son comportement, la relation parent-enfant ✓ Contribuer à la prise des mensurations et aux soins d'hygiène, de confort et de sécurité ✓ Transmettre l'information sur les actes réalisés et les éléments d'observations recueillis et alerter en cas de besoin ✓ Participer aux concertations PMI selon une fréquence à adapter au temps de travail dans le service <u>Assurer l'aménagement des locaux et l'entretien des surfaces et du matériel de la PMI</u> L'auxiliaire de puériculture veille à assurer aux enfants et à leur famille un accueil sécure en termes d'aménagement et d'hygiène dans le respect des protocoles : ✓ Assurer la mise en place des activités puis leur rangement ✓ Nettoyer les surfaces et matériel, laver les jeux, veiller à l'entretien des textiles selon les moyens mis à disposition ✓ Contribuer à la gestion des stocks de matériel et des vaccins: vérification des stocks et commandes. ✓ Contribuer à la qualité du service rendu: suivi des dates de péremption, vérification du bon fonctionnement des armoires réfrigérées, transport du matériel et des vaccins vers les lieux de consultation